

République Française

Département de Haute-Garonne

CANTON ESCALOUENS

COMMUNE LES VARENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE n° 1

DU 10 FEVRIER 2021

Convocation du 29 janvier 2021

<u>Présents</u>: Iris BARDIN, Christian BOUHOT, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Cédric LAYRE, Vanessa LOBO, Xavier MELLET, Elsa MERICQ, Nadine REVELLAT, Cédric PENARD.

Absente excusée : Nathalie STEPHAN

Procuration: Nathalie STEPHAN a donné procuration à Nadine REVELLAT

Secrétaires de séance : Vanessa LOBO, Nathalie MELLET

ORDRE DU JOUR : ouverture à 20H30

1 - Approbation du compte rendu du 16 décembre 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

2- Vote du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 ont été réalisées par Madame LEGOFF, avant le transfert sur la Trésorerie de Castanet Tolosan et que les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant la concordance de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et celles des comptes de gestion du receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion 2020.

3- Vote du Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances (Mr BOUHOT, Mr JEAN, Mr GOUX, Mr MELLET, Mme MERICQ, Mr PENARD,) en présence de Mme MELLET (secrétaire) s'est réuni le 25 janvier 2021. Au cours de cette réunion, le compte administratif a été étudié et commenté chapitre par chapitre, après avoir obtenu des précisions de la part du Maire, les membres de la commission finances ont approuvé le compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte administratif au Conseil Municipal :

RESULTATS 2020	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	36 366.45	184 825.66
Recettes	52 130.20	204905.65
Excédent	7 272.31	71 533.95

Monsieur le Maire ayant quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote, Madame Iris Bardin préside le vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2020.

4- <u>Délibération d'un contrat pour le remplacement des agents communaux pour l'année 2021</u>

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que comme chaque année, il convient de statuer sur une délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents communaux momentanément indisponibles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
- Monsieur le Maire sera chargé la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

5- Etude et délibération du devis de la rénovation salle de bain du logement 2

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement 2, du village sera vaquant à partir du 28 février 2021.

Les membres de la commission voirie se sont rendus sur les lieux avec plusieurs artisans pour évaluer les travaux à réaliser en premier et établir des devis. Plusieurs entreprises sont venues, mais seulement deux entreprises ont rendus des devis complets.

La commission voirie les a étudiés et les présente au Conseil Municipal :

- Groupe d'entreprises Saint Sernin : sans agrandissement de la salle de bain : 10372.37 euros TTC,
- Entreprise Artplomberie:
 - o devis 1 : sans agrandissement de la salle de bain : 6961.61 euros TTC
 - o devis 2 : avec agrandissement de la salle de bain : 10657.96 euros TTC

Après avoir échangé, le conseil municipal, décide avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- de valider le choix de la commission voirie, le devis 2 de l'entreprise Artplomberie, avec agrandissement de la salle de bain d'un montant de 10657.96 euros TTC,
- de signer le devis d'Artplomberie,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à ces travaux et de prévoir une enveloppe de crédits au budget.

6- Délibération du prix du loyer du logement 2 et du futur locataire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient donc de choisir de nouveaux locataires et de réévaluer le prix du loyer.

Il précise que trois familles avaient déposé une demande de location par le mail de la mairie mais deux familles se sont désistées et un seul dossier a été déposé en mairie. Le dossier étant complet et éligible, Monsieur le Maire communique les noms des personnes qui souhaitent louer le logement, MIle PIERARD Claire et M. WEBER Florian.

Monsieur le Maire précise également que les travaux seront effectués avant la remise des clés aux nouveaux locataires, rénovation complète avec agrandissement de la salle de bain et équipement de la cuisine.

Monsieur le Maire signale que le loyer était à 580 euros par mois charges comprises, sans aucune augmentation depuis 2016. Après avoir pris conseils auprès d'une agence immobilière et s'être renseigné des loyers des différents logements loués dans le secteur, Monsieur le Maire propose un loyer à 650 euros par mois charges non comprises.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- D'accepter de louer l'appartement 2, situé au village, à Mlle PIERARD Claire et M. WEBER Florian.
- De fixer le prix du loyer à 650 euros mensuel charges non comprises à partir du 1^{er} mai 2021,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour établir le bail et signer toutes les pièces s'y rapportant.

6- Tour de table des commissions :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un tour de table des commissions.

Commission communication

Iris BARDIN, Nadine REVELLAT et Nathalie STEPHAN ont travaillé sur le site, il est maintenant accessible à l'adresse est : https://varennes31450.fr

Iris Bardin signale que la commission adressage a eu un rendez-vous avec Mr DUBOIS le 19 janvier 2021 et suite à cette réunion, il a remis un rapport d'audit qui a été validé par la commission après quelques petites modifications. La commission va se réunir le mardi 16 février pour déterminer les noms des rues.

Commission voirie

Mr CAUBET, Maire d'Issus et vice-président du Sicoval, est venu faire le point sur le PLU, il conseille de continuer le PLU et de le terminer sans urgence, car la commune a déjà payé les trois quarts, de plus, cela permettrait à la commune d'avoir un statut en urbanisme donc les nouvelles constructions seraient soumises à des règlementations.

Après en avoir discuté, le conseil municipal propose à Monsieur le Maire de prendre contact avec Mr MALEVILLE dans un premier pour déterminer un point de départ avant d'étudier le projet avec les conseillers municipaux.

Commission scolaire

Nathalie et Sébastien vont bénéficier d'une formation sur le thème « exercice d'une autorité bienveillante des enfants de 3-12 ans » en deux sessions (février et avril 2021).

7- Questions diverses:

Mr le Maire informe le Conseil qu'accompagné d'Elsa MERICQ et d'Emmanuel JEAN, ils ont eu un rendez-vous en visio-conférence avec Mme VERNHET (chef du service assainissement) du Sicoval pour discuter de l'assainissement. Il en résulte que le SICOVAL ne prendra en charge un assainissement collectif dans le village que s'il y a 20 constructions de plus, dans une zone qui sera définie par leur service, sur une période de 10 à 15 ans.

Mr le Maire signale qu'il s'est rendu avec Xavier MELLET à une réunion à la mairie de Labastide Beauvoir, plusieurs maires du Sicoval y étaient conviés dans le but de prévoir des mutualisations (dans un premier temps, il est envisagé de mutualiser l'achat d'un broyeur). Le Maire a indiqué que notre commune n'est pas intéressée par ce projet.

Monsieur le Maire informe que Claudine JEAN a redémarré son association sportive et culturelle des varennes (ASCV) avec une nouvelle équipe.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 17 mars à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h40.

6- Tour de table des commissions :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un tour de table des commissions.

Commission communication

Iris BARDIN, Nadine REVELLAT et Nathalie STEPHAN ont travaillé sur le site, il est maintenant accessible à l'adresse est : https://varennes31450.fr

Iris Bardin signale que la commission adressage a eu un rendez-vous avec Mr DUBOIS le 19 janvier 2021 et suite à cette réunion, il a remis un rapport d'audit qui a été validé par la commission après quelques petites modifications. La commission va se réunir le mardi 16 février pour déterminer les noms des rues.

Commission voirie

Mr CAUBET, Maire d'Issus et vice-président du Sicoval, est venu faire le point sur le PLU, il conseille de continuer le PLU et de le terminer sans urgence, car la commune a déjà payé les trois quarts, de plus, cela permettrait à la commune d'avoir un statut en urbanisme donc les nouvelles constructions seraient soumises à des règlementations.

Après en avoir discuté, le conseil municipal propose à Monsieur le Maire de prendre contact avec Mr MALEVILLE dans un premier pour déterminer un point de départ avant d'étudier le projet avec les conseillers municipaux.

Commission scolaire

Nathalie et Sébastien vont bénéficier d'une formation sur le thème « exercice d'une autorité bienveillante des enfants de 3-12 ans » en deux sessions (février et avril 2021).

7- Questions diverses:

Mr le Maire informe le Conseil qu'accompagné d'Elsa MERICQ et d'Emmanuel JEAN, ils ont eu un rendez-vous en visio-conférence avec Mme VERNHET (chef du service assainissement) du Sicoval pour discuter de l'assainissement. Il en résulte que le SICOVAL ne prendra en charge un assainissement collectif dans le village que s'il y a 20 constructions de plus, dans une zone qui sera définie par leur service, sur une période de 10 à 15 ans.

Mr le Maire signale qu'il s'est rendu avec Xavier MELLET à une réunion à la mairie de Labastide Beauvoir, plusieurs maires du Sicoval y étaient conviés dans le but de prévoir des mutualisations (dans un premier temps, il est envisagé de mutualiser l'achat d'un broyeur). Le Maire a indiqué que notre commune n'est pas intéressée par ce projet.

Monsieur le Maire informe que Claudine JEAN a redémarré son association sportive et culturelle des varennes (ASCV) avec une nouvelle équipe.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 17 mars à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h40.